

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2022 à 09H30

N°DCM2022.06.25/04

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Théo LOMABARD

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

**Conseillers en exercice : trente-trois.**

**Présents :** Isabelle BELIN REGARD, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Thierry Alain BETHAZ, Benoît CHAMBOURDON, Sylvie CHARNAUD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Patrice CONTAT, Sébastien COTTET, Virginie DANG VAN SUNG, Jehanne DEGRASSET, Pierrick DUCIMETIERE, Corinne FAVRE-ROCHEX, Jean-Pierre GENIN, Saïda HADDOUR, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Christelle ITNAC, Patrice JUPILLE, Michel LANGLET, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Pascal MEYNT, Yves MINO, Sonia MOKEDDEM, Nicolas ORSIER, Laurence POTIER GABRION, Nicole RANNARD Jean-Michel REBET, Sylvie SERMONDADAZ, Claude THABUIS, Zekai YAVUZES.

**Excusés avec procuration :** Patrick TOURNIER (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

**Absents :** Néant

**Conseillers votants : trente-trois**

## **Objet : Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

De plus l'article L. 2122-2 du même code dispose que « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Par délibération en date du 4 juillet 2020, le conseil municipal a fixé le nombre de postes d'adjoints à 9.

Selon les articles L. 2122-4 alinéa 1er du CGCT « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. » et L. 2122-7-2 « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Après avoir demandé à chaque liste représentée au conseil municipal si elle souhaite proposer une liste de candidats aux postes d'adjoints, deux listes sont déposées :

Pour le groupe « La Roche » :

|               |                            |
|---------------|----------------------------|
| 1ère adjointe | Sandrine BERGUERRE BUISSON |
| 2ème adjoint  | Claude THABUIS             |
| 3ème adjointe | Sylvie SERMONDADAZ         |
| 4ème adjoint  | Thierry BETHAZ             |
| 5ème adjointe | Saïda HADDOUR              |
| 6ème adjoint  | Marc LOCATELLI             |
| 7ème adjointe | Corinne FAVRE-ROCHEX       |
| 8ème adjoint  | Théo LOMBARD               |
| 9ème adjointe | Laurence POTIER-GABRION    |

Pour le groupe « La Roche Autrement » n'a pas souhaité proposé de liste.

Le groupe « La Roche Ensemble » n'a pas souhaité proposé de liste.

Les conseillers municipaux sont ensuite appelés à voter.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne qui lui est présentée.

Mme Sonia MOKEDDEM et M. Marc LOCATELLI sont nommés assesseurs. Mme Jehanne DE GRASSET et M. Patrice CONTAT sont nommés scrutateurs. Ils procèdent au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 33
- bulletins blancs ou nuls : 9
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Madame BERGUERRE BUISSON de la liste « La Roche » : 24 (Vingt-Quatre) voix ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

**Considérant** que par délibération n°DCM2022.06.25/03 en date du 25 juin 2022, le conseil municipal a fixé le nombre des postes d'adjoints à neuf,

**Le Conseil Municipal :**

- **PROCLAME** aux postes d'adjoints les membres de la liste « La Roche » composée :

|               |                            |
|---------------|----------------------------|
| 1ère adjointe | Sandrine BERGUERRE BUISSON |
| 2ème adjoint  | Claude THABUIS             |
| 3ème adjointe | Sylvie SERMONDADAZ         |
| 4ème adjoint  | Thierry BETHAZ             |
| 5ème adjointe | Saïda HADDOUR              |
| 6ème adjoint  | Marc LOCATELLI             |
| 7ème adjointe | Corinne FAVRE-ROCHEX       |
| 8ème adjoint  | Théo LOMBARD               |
| 9ème adjointe | Laurence POTIER-GABRION    |

- **DIT** que conformément à l'article L. 2121-1 du CGCT le tableau du conseil municipal est complété en conséquence.

Le Maire de La Roche Sur Foron  
Certifie que la publicité prévue  
aux art. L. 2121-25 et R. 2121-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 29 juin 2022  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2022

Le Secrétaire de séance  
Théo LOMBARD

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

